NATIONS UNIES

UN LIBRARY



NOV 1 4 1979

ASSEMBLÉE & GÉNÉRALE



WIDANG JECTLON DE SÉCURITÉ A/33/222/Add.1

Distr. GENERALE

S/12829/Add.1 > 16 octobre 1978 FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE Trente-troisième session Point 17 de l'ordre du jour ELECTION DE CIMO MEMBRES DE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

CONSEIL DE SECURITE Trente-troisième année

Liste des candidats présentés par des groupes nationaux

Note du Secrétaire général

Additif

Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité les communications ci-après, datées des 22 et 26 septembre 1978, qu'il a reçues de la Mission permanente des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies :

Note verbale datée du 22 septembre 1978 Α.

La Mission des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et a l'honneur de l'informer que le Groupe national philippin a décidé de proposer, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 du Statut de la Cour internationale de Justice, les candidatures de M. José Sette Camara (Brésil) et de M. Hector Wilfred Jayewardene (Sri Lanka) pour l'élection qui doit avoir lieu pendant la trente-troisième session de l'Assemblée générale en vue de pourvoir les sièges vacants à la Cour internationale de Justice.

В. Note verbale du 26 septembre 1978

La Mission des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation et, en liaison avec sa note datée du 22 septembre 1978, a l'honneur de l'informer que, conformément au paragraphe 2 de l'Article 5 du Statut de la Cour internationale de Justice. le Groupe national philippin propose également les candidatures de M. Roberto Ago (Italie) et de M. Antonio Gémez Robledo (Mexique) pour l'élection qui doit avoir lieu pendant la trente-troisième session de l'Assemblée générale en vue de pourvoir les sièges vacants à la Cour internationale de Justice.